GEMENG SCHENGEN

AVIS DE PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance du 14 décembre 2022 le conseil communal a approuvé e règlement d'utilisation du service repas sur roues, décision visée par Madame la Ministre de l'Intérieur le 21 décembre 2022, référence 841x249d4.

Ledit règlement est publié et affiché par la présente dans les formes prévues par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Mention du règlement et de sa publication sera faite au Mémorial ainsi que dans le bulletin communal distribué périodiquement à tous les ménages.

Remerschen, le 6 janvier 2023.

Le bourgmestre, Le secrétaire,

75, Wäistrooss | L-5440 Remerschen 23 66 40 28 secretariat@schengen.lu www.schengen.lu